

## INSTITUTION ADOUR

\*\*\*\*\*

Extrait du Registre des Délibérations  
De l'Etablissement Public Territorial de Bassin Institution Adour

\*\*\*\*\*

**Séance du 10 décembre 2015**  
(Convocation du 23 novembre 2015)

Aujourd'hui, le dix décembre deux mille quinze à 14h30, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à la salle Henri Lavielle au Conseil Départemental des Landes sous la présidence de Monsieur Paul CARRERE

### Etaient Présents :

Madame Céline SALLES,  
Messieurs Jean ARRIUBERGE, Gabriel BELLOCQ, Paul CARRERE, Gérard CASTET, Patrick CHASSERIAUD, Jean GUILHAS, Yves LAHOUN, Bernard POUBLAN, Bernard SOUDAR et Bernard VERDIER.

Etaient excusés et avaient donné procuration : Madame Denise SAINT PE, Monsieur Charles PELANNE.

Etaient excusés : Mesdames Laurence ANCIEN, Christiane AUTIGEON, Nathalie BARROUILLET, Odile LAFITTE, Messieurs Francis DUPOUEY, Xavier LAGRAVE et Christophe TERRAIN.

Secrétaire de Séance : Madame Céline SALLES

---

**OBJET : DOSSIER III - affaires budgétaires / Plan de financement : Projet agri-environnemental et climatique (PAEC) « Vallée de l'Adour »**

### **Exposé des motifs :**

Etant entendu que l'animation du projet agri environnemental et climatique ne fait pas l'objet d'une ligne spécifique dans les orientations budgétaires mais est inclus dans la ligne Natura 2000. Considérant que cette démarche doit cependant faire l'objet d'une demande de financement spécifique,

Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant :

	Septembre 2015 - Juin 2016		
	Pourcentage de financement	Montant pris en compte	Montant financé
<b>Auto financement</b>	20 %	17 690,63 €	3 538,13 €
<b>Europe</b>	53 %	17 690,63 €	9 376,03 €
<b>Etat</b>	27 %	17 690,63 €	4 776,47 €
		<b>TOTAL</b>	<b>17 690,63 € TTC</b>

En l'absence d'observations,  
Entendu l'avis favorable des Commissions,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE**

**Article 1**

- D'approuver le plan de financement suivant :

<b>PAEC « Vallée de l'Adour » Septembre 2015 - Juin 2016</b>			
	<b>Pourcentage de financement</b>	<b>Montant pris en compte</b>	<b>Montant financé</b>
<b>Auto financement</b>	20 %	17 690,63 €	3 538,13 €
<b>Europe</b>	53 %	17 690,63 €	9 376,03 €
<b>Etat</b>	27 %	17 690,63 €	4 776,47 €
<b>TOTAL</b>			<b>17 690,63 € TTC</b>

**Article 2**

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et Délibéré le 10 décembre 2015 à Mont de Marsan

Le Président,

**INSTITUTION ADOUR**  
Département des Landes  
40025 MONT DE MARSAN CEDEX



Paul CARRERE

⚡ *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.*

